

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Commune de **BRAY-ET-LU**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé
à la délibération du : 14 AVR. 2006
Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

1/2

N° INSEE: 95101

P.L.U. approuvé le : 14 Avril 2006

Dressé le : 30 Mars 2006

Dressé par la S.A.R.L. d'Architecture et d'Urbanisme A. GENIN et M. SIMON
en collaboration avec la Subdivision Aménagements et Equipements Territoriaux

LEGENDE

Limite de commune

Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

Zone à vocation principale d'habitat

Zone à caractère résidentiel

Zone d'équipements publics

Zone d'activités

Emplacement réservé pour équipement public

Bande d'implantation obligatoire des constructions

ZONES NATURELLES

Zone agricole

Zone naturelle et forestière

Espace boisé classé

Espace boisé classé (massif de plus de 100 ha.)

P.P.R. Carrières souterraines abandonnées

Zone d'alluvions tourbeuses compressibles et présence d'eau à moins de deux mètres de profondeur

Zones de protection de captage d'eau potable

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Bande paysagère à créer

Protections au titre de l'article L123.1.6° du Code de l'Urbanisme

Sente piétonne existante ou à créer, à conserver

Haie arbustive à préserver ou à renforcer et talus plantés

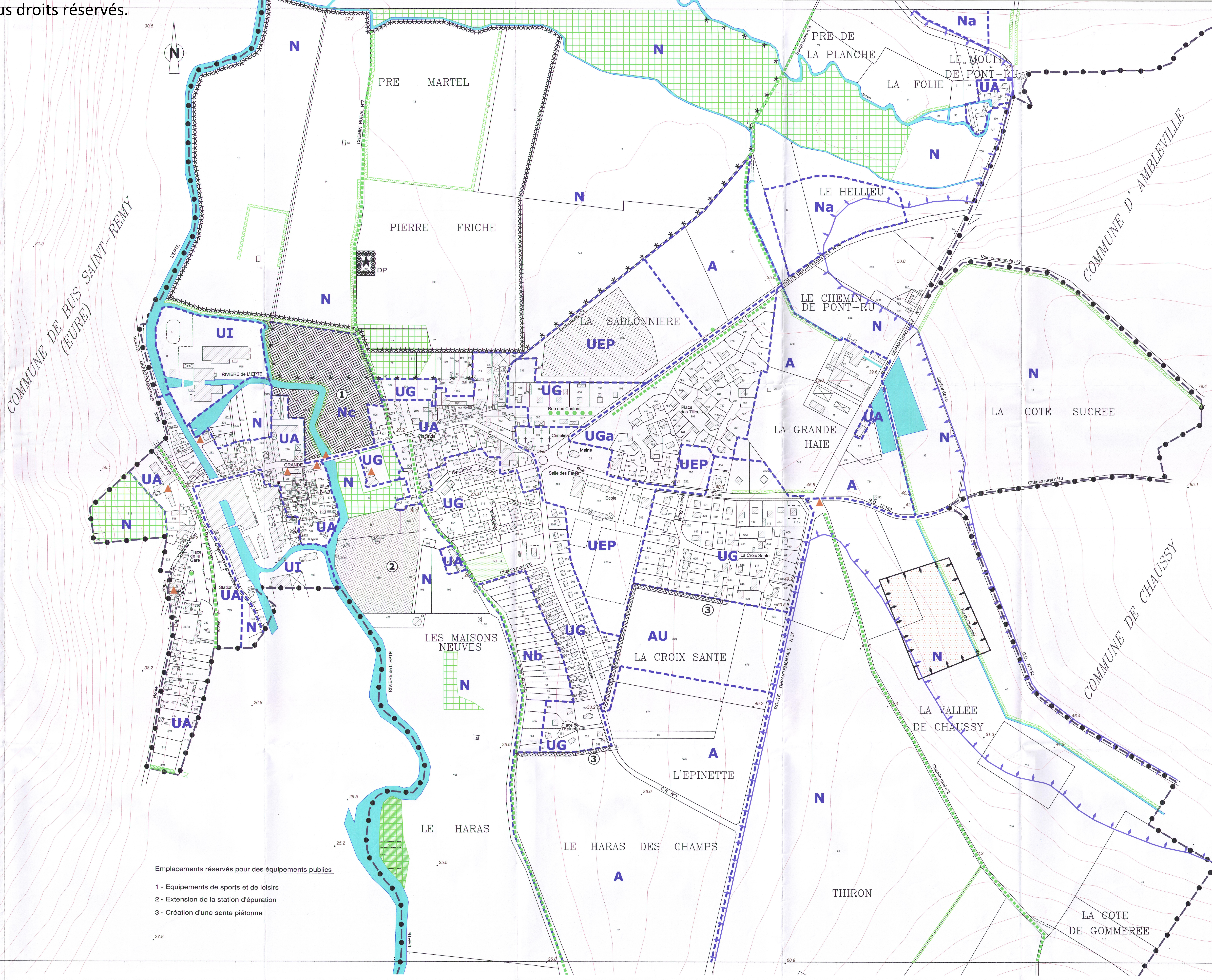
Protections au titre de l'article L123.1.7° du Code de l'Urbanisme

Patrimoine local à préserver

Arbres remarquables et plantations d'alignement à préserver

Verger protégé

NOTA : L'ensemble du département du Val d'Oise est classé zone à risque d'exposition au plomb (AP 22/12/2000)



Emplacements réservés pour des équipements publics

- 1 - Equipements de sports et de loisirs
- 2 - Extension de la station d'épuration
- 3 - Création d'une sente piétonne